

Ministère de la Communauté française

1040 Bruxelles, le 22 Mai 98  
Rue de la Science, 43  
02 / 238.86.11

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

Monsieur Jacques Lefere  
Administrateur délégué  
CPEONS

Rue des Halles, 13  
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2227

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

-----  
Unité de formation : SOINS ESTHETIQUES : BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
QUALIFICATION  
Code Référence : 832102U22C1  
Domaine : 805 Services aux personnes:soins de beauté

*→ corriger en  
" Soins de beauté " " " " "*

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

  
G. Schmit

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Deiardin(02/238.87.24)



Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 05 Nov 1999  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

Monsieur Jacques Lefere  
Administrateur délégué  
CPEONS

Rue des Minimes, 87-89  
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2227

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
----- Rectification du code de référence et/ ou du classement de l'unité de formation :  
SOINS DE BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'unité de formation mentionnée sous rubrique  
doit être reprise sous le code suivant :

83 21 02 U 22 C 1

Cette unité de formation est classée au niveau :

22 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

Le dossier d'admission aux subventions sera corrigé en fonction de cette rectification.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale adjointe,



Claudine Louis

# Soins de Beauté des mains et des pieds

1.2.b

Code de l'unité de formation : (3)

832102022C1

Code du domaine  
de formation : 805

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours		Code U		Nombre de périodes
	(2)	(4)	(2)	(5)	(2)
Anatomie et physiologie	CG		A		40
Technologie du métier	CT		B		20
Hygiène et sécurité professionnelle	CT		B		10
Travaux Pratiques et méthodes	PP		L		110
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX		P		
			Total des périodes		180

v

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

neant  
84/04/193 *A. Collinet*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*A. Collinet*

A. COLLINET  
INSP. COORD.

Date : 06 MAI 1998

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

<b>SOINS DE BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS</b>
---

## **FINALITE DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1 FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION**

Dans le respect de l'article 7, § 1er et 2ème du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. vise à :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, culturelle, sociale et scolaire.
- Répondre aux demandes et besoins en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioculturels et économiques.

### **1.2 FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation vise à faire acquérir à l'étudiant les techniques d'un soin de beauté des mains et des pieds, en appliquant :

- les règles générales de la beauté des mains et des pieds ;
- les règles d'application des produits, instruments et appareils destinés à la beauté des mains et des pieds ;
- les modes opératoires pour une qualité de service ;
- les règles de sécurité et d'hygiène ;

Date du document 8 bis :

**SOINS DE BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1 CAPACITES**

Etre capable de :

- comprendre, à la lecture et à l'audition, un texte correspondant au 2<sup>ème</sup> degré d'enseignement du plein exercice;
- décrire la cellule et son fonctionnement ;
- expliquer le rôle excréteur et protecteur de la peau ;
- décrire quelques types de pollution<sup>atmosphérique</sup> et leurs dangers ;
- décrire le système circulatoire, son fonctionnement et son rôle.

**2.2 TITRES POUVANT EN TENIR LIEU**

C.E.S.I.

Date du document 8 bis :

**SOINS DE BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS**

**RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT**

Il est souhaitable qu'il n'y ait pas plus de deux étudiants par poste de travail.

Date du document 8 bis :

## **SOINS DE BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS**

### **PROGRAMME DE LA FORMATION**

#### **Pour les compétences générales de l'UF.**

L'étudiant sera capable de :

- appliquer des procédures pratiques avec minutie, rigueur ;
- tenir compte de la relativité et des critères esthétiques pour s'adapter à la diversité des exigences de la clientèle ;
- appliquer en toutes circonstances les règles d'hygiène et de sécurité professionnelle ;
- développer des habiletés et des attitudes afin de réaliser une prestation de qualité ;

#### **Pour les compétences spécifiques de l'U.F.**

L'étudiant sera capable de :

#### **POUR LES NOTIONS D'ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE :**

##### **1. BEAUTE DES MAINS :**

- décrire et définir l'anatomie, le squelette de la main ;
- décrire et définir la structure et l'anatomie de l'ongle ;
- décrire et définir les muscles de la main et des doigts ;
- citer et définir les malformations et déformations des mains ;
- citer et définir les affections les plus courantes (onychophagie) ;
- citer et définir les formes et proportions des ongles (longueur, largeur) .

##### **2. BEAUTE DES PIEDS :**

- différencier la structure de la cellule de l'homme et du végétal ;
- identifier et définir les tissus épithéliaux et conjonctifs ;
- décrire et définir la structure et les rôles de la peau ;
- décrire et définir le système glandulaire (sudoripare-sébacée) ;
- décrire et définir les affections des glandes sudoripares ;
- distinguer les différents types d'os, en définissant leurs structures et compositions ;
- décrire et définir le squelette de la jambe et du pied ;
- décrire et définir les articulations (généralités) ;
- décrire et définir les articulations et les muscles du pied .
- citer et définir les affections les plus courantes .

<b>SOINS DE BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS</b>
---

**POUR LA TECHNOLOGIE DU METIER :**

l'étudiant sera capable de :

**1. BEAUTE DES MAINS :**

- identifier et définir les instruments ( qualités, choix et utilités ) ;
- définir les produits ( composition, propriétés et utilisation ) ;
- définir la technique d'application des différentes opérations ( buts et procédé d'exécution ) ;
- respecter la méthode de travail.

**2. BEAUTE DES PIEDS :**

- identifier et définir les instruments ( qualités, choix et utilités ) ;
- définir les produits ( composition, propriétés et utilisation ) ;
- définir la technique d'application des différentes opérations ( buts et procédé d'exécution ) ;
- rédiger un bilan de santé des pieds ;
- respecter la méthode de travail.

Date du document 8 bis :

## **SOINS DE BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS**

### **POUR LA PRATIQUE DU SOIN :**

l'étudiant sera capable de :

- justifier les techniques à mettre en oeuvre en appliquant les modes opératoires en tenant compte du confort, des goûts et attentes de la cliente.

### **POUR LA PREPARATION DU SOIN :**

- veiller à l'hygiène du cabinet et du matériel ;
- concevoir l'organisation et l'installation d'un cabinet (matériel, produits, instruments, installation de la cliente) ;
- appliquer les règles d'asepsie, antiseptie, désinfection ;
- effectuer la stérilisation des instruments ;
- contrôler l'hygiène des mains et des pieds et y remédier si nécessaire .

### **POUR REALISER LE SOIN DE BEAUTE DES MAINS :**

- installer sa cliente confortablement ;
- définir les règles générales de la manucurie (présentation, installation et matériel) ;
- utiliser la manucurie tiède lors d'un soin ;
- réaliser les opérations pratiques de la manucurie ;
- effectuer un modelage de la main, un masque des mains ;
- appliquer des faux ongles, des perles ;
- réaliser une pose de vernis ;
- réaliser des soins spéciaux (réveillon, carnaval,...) ;
- établir une fiche cliente et conseiller celle-ci .

### **POUR REALISER LE SOIN DE BEAUTE DES PIEDS :**

- installer sa cliente confortablement ;
- appliquer le traitement des ongles sains, coupe des ongles à la pince, pose de produits émollients, nettoyage des ongles, nettoyage des replis péri-unguéaux, limage des ongles, utilisation de la lime de côté ;
- réaliser un massage du pied ;
- réaliser une pose de vernis ;
- établir une fiche cliente et conseiller celle-ci .

<b>SOINS DE BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS</b>
---

**POUR L' HYGIENE ET LA SECURITE PROFESSIONNELLE :**

l'étudiant sera capable de :

**1. BEAUTE DES MAINS :**

- établir une fiche cliente ;
- gérer son stress et celui de la cliente ;
- procéder à l'installation de la cliente et participer à son confort ;
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité et les mettre en pratique lors du soin ;
- respecter les règles de déontologie ;
- désinfecter et stériliser les instruments avant et après le soin .

**2. BEAUTE DES PIEDS :**

- établir une fiche cliente ;
- gérer son stress et celui de la cliente ;
- procéder à l'installation de la cliente et participer à son confort ;
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité et les mettre en pratique lors du soin ;
- respecter les règles de déontologie ;
- désinfecter et stériliser les instruments avant et après le soin .

Date du document 8 bis :

<b>SOINS DE BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS</b>
---

**CAPACITES TERMINALES**

**POUR ATTEINDRE LE SEUIL DE REUSSITE, L'ETUDIANT PROUVERA QU'IL EST CAPABLE DE :**

**mettre en oeuvre les différentes étapes d'une séance de soins et plus particulièrement, de:**

- accueillir et installer la cliente ;
- prendre connaissance des attentes de la cliente ;
- préparer le matériel et les produits ;
- réaliser le soin demandé ;
- conseiller la cliente ;
- noter les remarques sur la fiche cliente ;
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité requises pendant l'acte technique ;
- justifier la méthode de travail choisie ;
- justifier sa conception de l'organisation du travail pour chaque étape ;
- respecter l'ordre chronologique d'exécution des différentes étapes :

**POUR LA DETERMINATION DU DEGRE DE MAITRISE, IL SERA TENU COMPTE DES CRITERES SUIVANTS :**

- de la présentation de l'élève et de sa manière d'accueillir la cliente ;
- respect du temps alloué ;
- respect des critères d'esthétique ;
- respect des règles techniques et pratiques se rapportant aux différents soins ;
- maîtrise avec justesse et clarté des termes scientifiques et pratiques des soins ;
- choix judicieux des termes techniques et justification des réponses posées au point de vue pratique .

Date du document 8 bis :

**SOINS DE BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS**

**PROFIL DU CHARGE DE COURS**

Un enseignant.

Date du document 8 bis :